

Profil du rôle : Ethics Officer de l'AMA

TITRE :	Ethics Officer de l'AMA
SE RAPPORTE AU :	Comité d'éthique indépendant de l'AMA
DURÉE :	Mandat initial de trois ans (contrat); avec possibilité de deux mandats supplémentaires de trois ans
LOCALISATION:	Flexible

Aperçu et contexte

L'AMA a été fondée en 1999 en tant qu'agence internationale indépendante pour diriger un mouvement mondial de collaboration pour un sport sans dopage. Composée et financée à parts égales par le mouvement sportif et les gouvernements du monde, l'AMA a mis en œuvre le Code mondial antidopage (le Code), qui harmonise les règles liées au dopage dans tous les sports et dans tous les pays.

Le Conseil de fondation de l'AMA a progressivement introduit une série de réformes de la gouvernance depuis sa création. Dans la poursuite des valeurs éthiques fondamentales de l'AMA que sont l'intégrité et l'ouverture, un [Code d'éthique](#) a été adopté par le Conseil en novembre 2021. L'objectif du Code d'éthique est d'établir des normes éthiques claires pour les activités des officiels de l'AMA afin de permettre à l'AMA d'accomplir sa mission et de protéger ses valeurs fondamentales.

En juin 2022, un Comité d'éthique indépendant a été créé avec la responsabilité de la mise en œuvre du Code d'éthique. Le Comité d'éthique indépendant inaugural est composée de neuf membres (sept indépendants, un représentant des autorités publiques et un représentant le Mouvement olympique). Le Comité d'éthique indépendant est un organe de l'AMA, mais il fonctionne indépendamment des autres organes de l'AMA et de son conseil d'administration.

Fonctions

Le Ethics Officer (EO) est chargé de gérer les cas au fur et à mesure qu'ils surviennent dans le cadre du Code d'éthique. Le EO agit indépendamment de l'AMA, n'est pas un employé de l'AMA et s'acquitte des tâches qui lui sont confiées par le Code d'éthique de l'AMA et/ou selon les instructions du Comité d'éthique indépendant. La nomination et la révocation du EO sont décidées par le Comité d'éthique indépendant. Le EO rendra compte directement au président/à la présidente du Comité d'éthique indépendant.

Étant un nouveau poste, il est prévu qu'il sera à temps partiel. Un contrat de service sera établi et une rémunération appropriée pour le travail effectué et les frais encourus sera convenue.

Les Principales Responsabilités

Le EO sera chargé de :

- veiller à ce qu'il y ait un système de notification efficace et efficient pour permettre aux officiels de communiquer des renseignements et/ou de déposer des plaintes.
- assurer un bon contrôle, une bonne gestion, l'établissement de priorités, et une efficacité adéquate de toutes les opérations d'enquête.
- Préparer des rapports écrits détaillés pour le Comité d'éthique indépendant décrivant les résultats des enquêtes et, le cas échéant, présenter des rapports aux groupes nommés par Comité d'éthique indépendant.
- Préparer des avis écrits aux personnes visées par l'enquête et maintenir la communication avec les plaignants tout au long du processus d'enquête.
- Le cas échéant, assurer la liaison avec les services répressifs sur les questions pouvant entraîner des infractions au droit pénal.
- Être l'expert en la matière sur toutes les questions relatives au Code d'éthique, être en mesure de conseiller spécifiquement le Comité d'éthique indépendant et d'autres départements et/ou organes de l'AMA, le cas échéant.
- S'acquitter de toute autre tâche requise par le Comité d'éthique indépendant, par exemple, aider l'AMA et le Comité d'éthique indépendant dans leurs objectifs d'éducation et de sensibilisation en matière d'éthique.

Compétences requises

- Une intégrité irréprochable, des valeurs et des normes personnelles et un engagement envers l'égalité, l'inclusion et la diversité en milieu de travail.
- Expérience à diriger et gérer des enquêtes et/ou des procédures disciplinaires, y compris une expérience en matière d'entrevue de témoins et de personnes faisant l'objet d'une enquête.
- Expérience en gestion des plaintes, y compris la connaissance et l'utilisation des lignes téléphoniques à l'intention des dénonciateurs et la gestion des plaignants.
- Capacité de gérer des priorités concurrentes et changeantes avec des ressources limitées.
- Capacité d'utiliser les systèmes d'information de gestion pour gérer une charge de travail globale.
- Jugement et prise de décision de haut niveau, y compris la capacité d'analyser des questions complexes et des informations variables / volumineuses pour identifier des conclusions et des recommandations.
- Compétences de communication de haut niveau, y compris des compétences orales (briefings, présentation, témoignages) et écrites (documents d'information, rapports d'enquête complexes).
- Expérience internationale.
- Forte appréciation et sensibilisation à la diversité culturelle.
- Maîtrise de l'anglais; écrit et parlé.

Compétences recherchées

- Diplôme dans un domaine pertinent, par exemple en droit, gestion, enquêtes, ressources humaines.
- Connaissances/expérience en matière de lutte contre le dopage et/ou la corruption.

- Intérêt pour et compréhension du mouvement sportif, y compris l'intégrité du sport.
- La connaissance du français est un atout.

Conditions d'indépendance

Le EO doit satisfaire au standard d'indépendance tel que défini à la section 5 du [formulaire de confirmation d'indépendance](#).

Processus de sélection

Les demandes doivent être transmises d'ici le **23 septembre 2022** à Mme Mette Hartlev, présidente du Comité indépendant d'éthique de l'AMA (c/o governance@wada-ama.org).

Pour être prises en considération, les candidatures doivent inclure les éléments suivants :

- une lettre de motivation exprimant les raisons de l'intérêt pour la nomination,
- un curriculum vitae mis à jour, contenant toutes les informations relatives à l'expérience et l'expertise du candidat; et
- remplir le formulaire de [déclaration d'indépendance](#), confirmant qu'ils répondent aux critères d'indépendance requis.

Selon l'article 3.4 du Code d'éthique (Processus de sélection du Ethics Officer), « *le Comité d'éthique indépendant recherchera et identifiera les profils de candidats appropriés pour le poste de Ethics Officer et demandera au Comité des nominations d'examiner et de vérifier (y compris le filtrage) les candidats au poste. Le Comité des nominations peut inviter les candidats à un entretien et préparera un dossier pour chaque candidat. Le président du Comité des nominations soumettra les résultats de son processus d'examen et de vérification, ainsi que les dossiers pertinents, au Comité d'éthique indépendant, avec une recommandation pour chaque candidat* ».

Les candidats retenus seront priés de fournir trois personnes de références qui peuvent être contactés par le Comité des nominations de l'AMA et seront invités à consentir à l'utilisation de services confiés à des tiers pour effectuer la vérification.

Toute question peut aussi être adressée à Mme Mette Hartlev, présidente du Comité indépendant d'éthique de l'AMA (c/o governance@wada-ama.org).